



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-358

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 mai 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 2023-358, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2012-192 sur l'adoption d'un nouveau programme de revitalisation à l'égard de secteurs commerciaux et multifonctionnels ».

Ce règlement vise à modifier le Règlement numéro 2012-192 de la Ville de Port-Cartier afin de :

- remplacer le secteur identifié au point viii) de l'article 3, par le secteur défini par : La zone 63M;
- ajouter l'article 5.1 afin de prévoir un programme particulier pour le secteur situé à l'intérieur des zones : 20C, 21M et 22M;
- ajouter le paragraphe 8° à l'article 6 intitulé « Condition particulière – acquisition d'immeuble ».

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : greffe@villeportcartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 9^e jour du mois de mai 2023.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ